

## procès-verbal séance extraordinaire du 28 mai 2020

présents :

Messieurs Decrey Philippe maire

> Kilcher Marc conseiller administratif **Uehlinger Pascal** conseiller administratif

Monsieur da Silva Bruno président du conseil municipal

Mesdames

Bersier Julie Oppliger Danielle Tercier Heidi Giacobino Nadia

Gregori Katia Mägli Catherine

Messieurs

Avigdor Daniel Nicolet Alain Calame Philippe Noël Philippe Camuglia Joseph Ruppen Xavier Constantin Marcel Saudan Guy Houman Edouard Simoes José Knörr Stephen Stark Richard

Leutenegger Bastien Wünsche Florian

excusés

Üregen Ali Agraniou Sami Germann Martin Zaugg Philippe

Singh Ashwani

ordre du jour – discussion et vote sur :

- Demande d'un crédit de F. 165'000.— en vue de l'acquisition de la parcelle 1. n°5250, sise au lieu-dit « Les Verchères – Thônex », chemin Jules-Dufresne. (DA-20-01)
- 2. Information du conseil administratif sur les mesures prises à titre provisionnel dont l'urgence a été commandée par les intérêts de la commune, conformément à l'article 48, lettre m) LAC.



Avant d'ouvrir la séance M. Bruno da Silva, président, informe que cette séance n'est pas publique mais qu'elle est retransmise en « live » sur le site de la commune sous www.thonex.ch.

La séance est ouverte à 18h35 et M. le président excuse l'absence de MM. Sami Agraniou, Martin Germann, Ashwani Singh, Ali Üregen et Philippe Zaugg. Il salue la présence des conseillers administratifs, des conseillères et conseillers municipaux, des membres de l'administration communale et du public qui suit la séance en ligne. Il remercie par ailleurs le service technique pour la mise en place qui permet de mener à bien cette séance et exprime son bonheur de retrouver l'assemblée en forme, malgré le contexte actuel particulier.

Demande d'un crédit de CHF 165'000.— en vue de l'acquisition de la parcelle n°5250, sise au lieu-dit « Les Verchères – Thônex », chemin Jules-Dufresne. (DA-20-01)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme, présente l'historique de ce dossier. Au départ, le Conseil administratif a initié une démarche dans l'objectif d'acquérir la parcelle adjacente, qui se trouve en face des containers et des parcelles de villas, et où l'on aperçoit des arbres et des petites maisons en bois. Les propriétaires n'étaient pas réellement intéressés mais ont été d'accord de commencer par discuter du chemin et plus précisément du début du chemin Jules-Dufresne qui longe les containers et se rend jusqu'au dernier bâtiment de la voirie. Le Conseil administratif a donc demandé qu'une estimation de la valeur du chemin soit réalisée, sachant que cette acquisition serait intéressante à long terme et permettrait un accès sur la parcelle de la commune. M. Philippe Decrey a contacté à plusieurs reprises la famille Villa et un consensus a finalement été trouvé sur un montant, à la suite duquel un acte notarié a été rédigé. Aujourd'hui, le Conseil administratif se trouve dans une situation particulière car bien qu'il ait hérité de certains pouvoirs élargis pour débourser de l'argent, ces derniers ne s'appliquent aucunement à une acquisition foncière. C'est pourquoi l'aval du Conseil municipal s'avère nécessaire. Cette acquisition, si elle est acceptée telle que présentée, représente 966 m², à savoir un chemin de 155 mètres de long par 6 mètres de large. Des droits à bâtir pourraient être reportés sur une parcelle avoisinante, du moment qu'elle est en zone 5, sachant que la plupart des terrains avoisinants appartiennent à la commune et sont en zone 4b. Pour le moment, les droits à bâtir pourraient uniquement être reportés sur l'espace sur lequel sont placés les containers, qui devrait par ailleurs également devenir une zone de développement. Ces droits à bâtir ne serviront donc probablement jamais.

## aux votes:

l'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptés à l'unanimité

La discussion est ouverte:



- M. Philippe Noël fait remarquer que l'exposé des motifs mentionne le futur développement des infrastructures communales mais ne donne pas d'autres explications, bien que certains éléments aient été évoqués en commission Urbanisme, environnement et développement durable. Il souhaiterait que cet aspect soit développé sachant qu'il est possible de se demander pourquoi dépenser ce montant pour un chemin qui existera toujours dans la mesure où il donne accès à plusieurs villas et ne peut être remplacé. D'autre part, M. Philippe Noël se demande pourquoi l'amortissement est prévu sur 40 ans.
- précise Μ. Uehlinger que ce type d'infrastructure habituellement sur 40 ans mais que rien n'empêche de faire un jour voter un crédit supplémentaire pour l'amortir. Il rappelle par ailleurs qu'à l'époque une démarche a été entreprise auprès de certaines personnes pour avoir une servitude qui part de ce chemin. Les propriétaires, qui souhaitaient mettre en place un éclairage, ont demandé que la Mairie prenne en charge une partie du financement. La commune a alors répondu qu'elle souhaitait, en contrepartie d'une participation au financement de la lumière, acquérir une servitude sur ce chemin afin d'avoir un accès par l'arrière de la voirie. Un refus catégorique a été exprimé suite à cette proposition, et sachant que la commune n'a pas vocation à financer des infrastructures sur des chemins privés, les copropriétaires ont finalement financé deux lampes sur cette zone. Ces démarches avaient donc déjà été entreprises par le passé mais n'avaient pas abouti.
- M. Edouard Houman souligne qu'un certain nombre de Conseillers municipaux et de Thonésiennes et Thonésiens ont été étonnés de la tenue de cette séance. La situation est exceptionnelle et il n'est pas possible pour le moment pour les Conseillers municipaux de se réunir de façon ordinaire. Cette séance a lieu car le Conseil administratif a considéré que cet objet était particulièrement important, sachant que le deuxième point n'est qu'une information et est anecdotique. La tenue de cette séance représente un risque sanitaire pour l'ensemble des personnes qui y assistent et dont certaines sont à risque. Elle représente par ailleurs des coûts financiers, à savoir des jetons de présence pour les Conseillers municipaux, des heures de travail pour les employés de la mairie et un système de vidéoconférence. M. Edouard Houman voudrait dont connaître le coût de cette séance et savoir en quoi l'acquisition d'un chemin de 966 m² est suffisamment urgente pour réunir cette séance connaissant l'impact qu'elle peut avoir.
- M. le président fait remarquer que cette question est hors sujet mais qu'il souhaite tout de même laisser le Conseil administratif répondre. Il rappelle que la tenue de cette séance a été validée par le Conseil d'Etat qui l'a jugée suffisamment urgente, ou en tout cas valable.
- M. Pascal Uehlinger informe que cette séance a coûté entre CHF 5'000.- et CHF 10'000.- et que le matériel pourra être utilisé pour celle du 2 juin 2020 ou pour d'autres séances qui s'effectueront de manière similaire et pour lesquelles la commune n'aura plus qu'à payer la personne qui supervise l'ensemble. Acheter une parcelle peut se faire à n'importe quel moment dans l'année, mais dans ce cas, les personnes concernées par la vente sont dans une situation très difficile et ont des besoins urgents de trésorerie. M. Pascal Uehlinger souligne également que si le Conseil d'Etat a validé l'ordre du jour, c'est qu'il a estimé que cet objet était suffisamment important.



- M. Edouard Houman remercie M. Pascal Uehlinger pour ces précisions. Il comprend les besoins de trésorerie qui peuvent conduire un ménage à vendre son terrain de manière précipitée. Cependant, il estime qu'il n'est pas possible que le délibératif d'une commune de 15'000 habitants se réunisse pour le besoin de trésorerie de deux personnes. Par ailleurs, l'acte notarié mentionne un certain nombre d'empêchements liés à cette parcelle sur lesquels M. Edouard Houman aimerait avoir davantage d'information. Il voudrait également savoir si une négociation a eu lieu quant au prix et s'il est possible de négocier à la baisse cette parcelle qui semble représenter bien des soucis.
- M. Pascal Uehlinger précise que le Conseil administratif aurait pu appliquer l'article 48 let. m de la loi sur l'administration des communes (LAC) pour faire cette acquisition sans convoquer cette séance. Le risque sanitaire existe effectivement et certaines personnes auraient pu prendre la responsabilité de ne pas venir et de suivre ce Conseil municipal via internet. A ce sujet, M. Pascal Uehlinger demande à M. Edouard Houman s'il estime que le risque sanitaire va changer entre le 28 mai et le 2 juin 2020, ce qu'il ne croit pas lui-même. Ce dossier est préparé depuis longtemps, aurait dû être traité au mois de mars et se base sur le travail d'un expert reconnu dans ce domaine. M. Pascal Uehlinger ne pense pas que le rôle des entités publiques soit de faire du dumping sur une personne en la payant moins cher et le montant proposé dans ce dossier, qui a été étudié par plusieurs experts, est considéré comme juste.
- M. Philippe Decrey répète que le travail sur ce dossier a commencé il y a plus d'une année. Il a débuté avec les réflexions concernant l'extension de la voirie et les accès à la nouvelle mairie. Il s'agissait de savoir ce qui pourrait être fait par rapport à cette parcelle et aux containers et c'est dans ce cadre qu'ont eu lieu les premières discussions au moment où les propriétaires ont demandé à la commune de participer au financement de l'éclairage du chemin. Ces derniers ont mis leur veto quant à la volonté de la commune d'avoir une servitude car cela allait, selon eux, amener de la circulation dans le chemin, malgré qu'il leur ait été démontré qu'il s'agissait de s'arrêter à la hauteur des premières villas. Des discussions ont été menées avec les propriétaires du chemin et une expertise a été réalisée dans le but de faire une proposition avant de laisser le dossier à ces derniers. Finalement, M. Villa a très récemment informé la mairie que les propriétaires étaient partants et cette dernière est restée dans l'attente de l'acte notarié afin de faire l'acquisition et de présenter le dossier au Conseil municipal. L'acte a été transmis il y a deux semaines mais l'exécutif ne pouvait pas le signer c'est pourquoi il a été décidé de convoquer le Conseil municipal, sachant que certains promoteurs s'intéressent à cette parcelle et que les délais qui s'appliquent après la signature doivent également être pris en compte.
- M. Philippe Calame fait remarquer que sur les documents transmis pour le point suivant de l'ordre du jour, il y a un trait noir entre le chemin en question et l'arrière de la voirie, qu'il interprète comme étant un mur. Il ne comprend donc pas l'intérêt d'acquérir ce chemin si un mur est construit.
- M. Marc Kilcher précise qu'il s'agit d'un mur de verdure et non de béton.
- M. Stephen Knörr comprend que ce n'est pas la qualité de négociateur de la commune qui a provoqué cet achat mais les besoins des personnes.
- M. Philippe Decrey explique que cela a fait accélérer les choses.



M. Pascal Uehlinger ajoute qu'il existe également l'expertise de toute la parcelle adjacente, c'est pourquoi les promoteurs sont intéressés bien qu'ils ne puissent rien faire pour le moment. La négociation pour le chemin a été finalisée car cette question était primordiale, mais la commune est encore en train de négocier la parcelle pour éventuellement en faire un parc, un espace de détente et de verdure, ce qui va dans le sens de la volonté de plusieurs Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Chemin Jules-Dufresne acquisition de la parcelle n°5250, fe°14 du cadastre de la commune de Thônex demande d'un crédit de CHF 165'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle n°5250, fe 14 du cadastre de la commune de Thônex, propriété de M. VILLA et Mme VILLA HERRERA CALLA, d'une surface respective de 966m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit "Les Verchères — Thônex ",
- attendu que le Conseil administratif a dû mener d'importantes négociations avec les propriétaires avant que ces derniers concèdent à vendre cette parcelle,
- attendu que cette parcelle permet à la commune d'améliorer les accès dans le cadre du futur développement des infrastructures communales prévues au chemin du Bois-Des-Arts, périmètre de la Mairie actuelle et du centre de voirie,
- vu le projet d'acte notarié établi par Maître Laurent BRECHBUHL,
- vu l'expertise effectuée en octobre 2019 par M. Théodore Necker, architecte SIA diplômé EPFZ, qui définit la valeur de ce bien immobilier à CHF 150'000.-,
- vu l'exposé des motifs établi par le Service technique communal
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 19 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

- 1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n°5250 fe 14 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface respective de 966m², sise au lieu-dit "Les Verchères - Thônex ", propriété de M. VILLA et Mme VILLA HERRERA CALLA.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 165'000,- en vue de 2. l'acquisition de la parcelle n°5250; dont le montant se décomposant comme suit



- Montant total expertise

CHF 150'000,-CHF 15'000,-

- frais divers

- 3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements puis, de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2021 à 2060.
- 5. L'opération poursuivant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments du Registre foncier.
- 6. De charger le Conseil administratif de signer les actes nécessaires.
- Information du conseil administratif sur les mesures prises à titre provisionnel dont l'urgence a été commandée par les intérêts de la commune, conformément à l'article 48, lettre m) LAC
  - M. le président fait part d'une proposition du Conseil administratif qui, par souci de transparence, souhaite laisser la possibilité aux Conseillers municipaux de réagir si l'un des trois sujets présentés ne leur conviendrait pas. Ces derniers ont, jusqu'à mardi 2 juin 2020 à 12 heures, la possibilité de faire valoir un droit de contestation sur ces sujets afin que soient portés à la discussion lors du prochain Conseil municipal, avec les nouveaux élus, les points qui nécessiteraient plus de détails. Cette demande devra être munie des signatures d'au moins 50 % des conseillers municipaux pour être prise en compte. M. le président cède ensuite la parole à M. Philippe Decrey.
  - M. Philippe Decrey informe concernant ses dicastères que le Conseil administratif a décidé d'engager le montant de CHF 55'000.- pour l'achat quelque peu urgent des appareils respiratoires qui avait été voté à l'unanimité au sein de la commission Sécurité territoriale.
  - M. Pascal Uehlinger a quant à lui deux points à présenter. Le premier, qui a déjà été traité en commission concerne le montant de CHF 1'670'000.- destiné aux aménagements extérieurs de la voirie et à l'extension de la mairie. Les chantiers se sont arrêtés le 20 mars et ont pu reprendre le 24 avril 2020. Il a été difficile de prendre la décision de reprendre ces travaux car le maître d'ouvrage devient responsable pénalement de leur bonne gestion. Alors que l'aspect sanitaire devait être pris en compte, l'entreprise demandait de rouvrir les chantiers en soulignant que si cela n'était pas fait, la commune devrait l'indemniser de montants importants. Les travaux ont finalement repris en respectant les mesures sanitaires et des contrôles ont été réalisés. Les travaux d'extension de la mairie et des aménagements extérieurs étaient en route et le Conseil administratif a décidé de valider ce crédit car il ne savait pas quand pourrait avoir lieu le prochain Conseil municipal. Aujourd'hui il s'avère qu'une séance extraordinaire a lieu et que le Conseil municipal pourra se réunir en juin. Bien que la commune ne soit pas à un mois près sur ce dossier, la décision a été prise car il n'était pas possible d'attendre la fin de l'été. La plupart des commissaires ont traité ces sujets en commission Travaux et bâtiments, et en commission Urbanisme, environnement et développement durable. Seuls les montants n'ont pas été présentés car il fallait encore chiffrer ces objets.



Le deuxième point présenté par M. Pascal Uehlinger concerne l'aménagement de l'espace de vie enfantine (EVE) Chapelly qui va être déplacé sur la zone de Clair-Val où une soixantaine de places va être créée. Sachant que les écoles ont des besoins supplémentaires au niveau du parascolaire, l'idée est de laisser les locaux de la crèche à la fondation et de faire quelques aménagements afin que l'espace soit compatible avec un accueil parascolaire. M. Pascal Uehlinger explique par ailleurs que le Conseil administratif a reçu de nombreuses demandes de Conseillers municipaux qui souhaitaient discuter de ce qui était fait pendant le COVID-19. L'idée de réaliser un rapport n'a visiblement pas semblé satisfaisante. Une demande d'APA a été déposée pour la salle des fêtes et une modification structurelle a dû être réalisée sur une poutre. L'arrêt du chantier a permis de faire les appels d'offre, les adjudications auront lieu la semaine prochaine et la commune est en attente de l'autorisation pour commencer les travaux. La révision de la piscine a finalement pu se faire et les travaux seront terminés vendredi. Enfin, les Conseillers municipaux ont reçu les comptes 2019 qui ont été entérinés par le biais de la fiduciaire.

- M. Marc Kilcher annonce tout d'abord qu'il n'y aura pas de rotation sur les dicastères. L'exposé des motifs sur les locaux de l'EVE Chapelly a également été traité par le dicastère des écoles et a été validé par la commission Ecoles et jeunesse à l'unanimité. Il était nécessaire d'avancer sur ce dossier dans la mesure où il s'agit d'un jeu de rotation avec le chantier de Clair-Val dans l'idée de permettre au GIAP de profiter de cet espace supplémentaire le plus vite possible, dans l'idéal dès le deuxième semestre de cette année. Hormis ce sujet, aucune décision importante n'a été prise dans le cadre des dicastères de M. Marc Kilcher qui ont majoritairement fait l'objet de travail de terrain.
- M. Stephen Knörr remarque que l'exposé des motifs du dossier présenté par M. Philippe Decrey mentionne que certaines bouteilles d'air sont compatibles avec le nouvel appareil. Il se demande combien exactement et si les faire recharger pourrait poser problème.
- M. Philippe Decrey assure qu'il n'y aura aucun problème pour les recharger. Quant au nombre de bouteilles compatibles il ne peut l'indiquer ici mais conseille à M. Stephen Knörr de reprendre le procès-verbal de la commission Sécurité territoriale qui a traité ce dossier.

Mme Nadia Giacobino qui est membre de cette commission indique qu'une commande groupée a été réalisée avec le service du feu ce qui permet de profiter de prix compétitifs. Trois appareils respiratoires sont déjà hors d'usage et il n'en reste plus que 17. Le devis a été fait jusqu'au 31 décembre 2019 et il ne faut pas oublier que la révision coûte CHF 1'000.- par appareil. Mme Nadia Giacobino souligne qu'elle est donc pour voter ce crédit. M. le président rappelle qu'aucun vote n'aura lieu ce soir et qu'il s'agit uniquement d'une information du Conseil admninistratif.

- M. Philippe Noël se demande si les dossiers concernant les aménagements extérieurs mairie-voirie et la rénovation des locaux de l'EVE Chapelly sont à l'ordre du jour de la séance de Conseil municipal envisagée le 23 juin 2020.
- M. Pascal Uehlinger précise que ces objets auraient dû être votés au Conseil municipal du mois de mars et qu'ils ont été entérinés par le biais de l'article 48 let. m de la LAC qui autorise le Conseil administratif à aller de l'avant concernant des sujets auxquels la majorité des Conseillers municipaux semble favorable. Si aujourd'hui plus de 50% des Conseillers municipaux ne demandent pas que cet objet repasse au Conseil municipal du mois de juin, alors il sera considéré comme entériné.



- M. Philippe Noël comprend donc que si ces éléments ne semblent pas suffisamment clairs ou justifiés, les Conseillers municipaux ont jusqu'au mardi 2 juin 2020 à 12 heures pour récolter au moins 14 signatures.
- M. le président confirme les propos de M. Philippe Noël et précise que le Conseil administratif aurait pu prendre la décision seul sans proposer ce droit de contestation aux Conseillers municipaux.

Concernant les établissements publics ainsi que les établissements qui assurent un débit de boissons, M. Richard Stark se demande qui permet les réouvertures, comment s'opèrent les contrôles et qui en est responsable. Il fait remarquer qu'il y a un laxisme évident s'agissant du respect des mesures de distanciation.

M. Philippe Decrey informe que les autorisations et les contrôles sont opérés par la Task Force COVID-19, un groupe de l'Etat, qui intervient au niveau des établissements. Hier matin par exemple, l'auberge communale a été contrôlée.

S'agissant de la procédure proposée par le Conseil administratif, M. Edouard Houman comprend que si une majorité de Conseillers municipaux s'oppose à un objet alors celui-ci sera mis au vote le 23 juin 2020. Il remercie le Conseil administratif de laisser la possibilité de se prononcer sur ces sujets mais se demande cependant pourquoi, dans ce cas, il n'a pas été possible de transmettre à l'avance ces documents, qui semblent être prêts depuis des mois, afin de permettre aux Conseillers municipaux d'en prendre connaissance, de poser des questions et de manifester un désaccord ce soir si nécessaire. La procédure qui est proposée est absurde. M. Edouard Houman ne sera lui-même pas présent le 23 juin 2020 et, s'il venait à manifester un désaccord potentiel, il ne pourra donc pas se prononcer dessus.

- M. Pascal Uehlinger rappelle que jusqu'à nouvel ordre une séance extraordinaire de Conseil municipal ne comporte qu'un objet et donc pas d'entrée en matière et de divers. Le Conseil d'Etat aurait sûrement mentionné que ces objets pouvaient être entérinés par le biais de l'article 48 let. m de la LAC et qu'il n'était pas nécessaire de les faire passer au Conseil municipal. Lorsque cette décision a été prise, le Conseil administratif n'avait pas encore la certitude de pouvoir organiser un Conseil municipal au mois de juin. M. Pascal Uehlinger souligne qu'il n'a pas choisi que le COVID-19 s'arrête entre deux législatures et fait remarquer que les Conseillers administratifs auraient été considérés comme des dictateurs s'ils n'avaient pas fait cette proposition, et sont maintenant pris pour des méchants car ils n'ont pas agi assez tôt. Cette proposition a été faite dans un objectif de transparence mais aurait pu ne pas être faite.
- M. Edouard Houman note que les documents rattachés aux dossiers présentés par M. Pascal Uehlinger sont datés du 11 mars et du 24 février 2020. L'ordre du jour comporte un point d'information du Conseil administratif sur les mesures prises à titre provisionnel et il n'aurait rien coûté d'ajouter ces documents sur le site intranet. M. Edouard Houman ne peut penser que le Service de surveillance des communes interdise des questions quant à des objets qui figurent à l'ordre du jour avalisé par le Conseil d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, M. le président remercie l'assemblée de sa confiance durant cette année de présidence. Il a une pensée pour les personnes qui ont été touchées directement ou indirectement ces derniers mois par cette situation exceptionnelle provoquée par le COVID-19 et une pensée pour ceux qui ont quitté le Conseil municipal en cours de route ces cinq dernières années pour différentes raisons, et parfois à cause de la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle avec ce mandat. M. le président remercie les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif ainsi que le public. Il adresse également ses remerciements au secrétariat et au service technique dont le travail est souvent sous-estimé. Il remercie enfin son bureau, dont le soutien a été précieux, ainsi que Mme Véronique Psarofaghis. M. le président termine en exprimant sa fierté quant au chemin parcouru ces cinq dernières années et profite de cette occasion pour souhaiter à tous la meilleure des continuations possible, santé mais surtout bonheur.

Avant de clore la séance M. le président, passe la parole à M. Philippe Decrey, maire, pour la lecture de son discours de fin de législature :

Messieurs les Conseillers administratifs, Cher Pascal, Cher Marc, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec une émotion particulière que je prends la parole ce soir pour mon dernier Conseil municipal en tant que Maire et Conseiller administratif de Thônex.

Après 17 années passées à l'exécutif de la commune et 16 précédemment au sein du Conseil municipal, comprenant 3 ans de présidence, une page se tourne pour moi et c'est avec un peu de nostalgie mais surtout beaucoup d'optimisme que je cède ma place ce soir.

Je souhaiterais commencer par vous remercier toutes et tous pour votre engagement au sein de cette commune qui nous est si chère.

Certains d'entre vous vivent ce soir, comme moi, leur dernière séance de Conseil municipal, après plusieurs années de bons et loyaux services.

D'autres poursuivront leur engagement lors des cinq années à venir. Quelle que soit la suite de votre parcours, à toutes et à tous, MERCI!

Votre implication et le temps que vous avez mis à disposition de la collectivité ont été indispensables au bon développement de notre commune et votre travail a permis la concrétisation de nombreuses réalisations.

Depuis quelques années, Thônex se trouve dans une phase d'évolution spectaculaire.

Alors qu'à mon arrivée au Conseil municipal, en 1987, la commune comptait quelque 10'000 habitants, nous sommes aujourd'hui plus de 14'000 et le cap des 20'000 citoyens devrait être dépassé durant la décennie que nous venons d'entamer.

Cette croissance, nous la devons à des projets d'envergure qui nous occupent maintenant depuis plusieurs années.



Je pense bien entendu aux Communaux d'Ambilly, mais aussi aux nouvelles constructions, comme le chantier Clair-Val ou encore au futur projet d'immeubles sur la parcelle actuellement occupée par Caran d'Ache.

Ne nous mentons pas, ces dossiers ont pu être source d'inquiétudes quant aux conséquences qu'ils engendrent sur notre territoire, et certaines décisions ont parfois été difficiles à prendre.

Mais ils ont aussi été passionnants à traiter, tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif.

Je pense pouvoir affirmer que nous les avons abordés avec toute la mesure nécessaire et nous avons pris les décisions les plus adaptées pour garantir un développement équilibré à notre ville et assurer la meilleure qualité de vie possible à nos habitants.

Nous avons pu constater au cours de la dernière législature que cette croissance considérable a aussi eu un impact sur la mobilité.

Avec le lancement du Léman Express en décembre dernier, c'est une révolution historique qu'ont vécu le canton de Genève et notre commune.

Ce nouveau moyen de transport a permis de changer nos habitudes de déplacement, en privilégiant les transports publics plutôt que nos véhicules privés.

Il a aussi permis de développer un volet important lié à la mobilité douce, grâce à la conception de la Voie verte.

Enfin, il a permis une adaptation conséquente des Transports Publics Genevois, qui ont complètement revu leur réseau pour répondre à une demande toujours plus grande.

Nous pouvons nous considérer comme chanceux d'avoir pu être acteurs de cette révolution extraordinaire !

Parmi les autres changements marquants, relevons encore la rénovation de la Mairie, ainsi que son extension.

Pour répondre à la croissance démographique que nous nous apprêtons à vivre ces prochaines années, ces travaux étaient nécessaires et urgents.

La construction du nouveau bâtiment administratif à l'avenue Tronchet impliquera une décentralisation d'une partie des services de l'administration communale.

Cette mesure impliquera une certaine adaptation pour que la bonne marche de notre administration puisse être garantie.

Je suis sûr que les réflexions et décisions qui seront prises à ce sujet lors de la prochaine législature permettront à ces changements de se dérouler au mieux afin que la qualité des services offerts à nos habitants reste optimale.

Toutes ces transformations et nouveautés ont été positives pour notre commune et pour les Thônésiens. Cela a été une chance pour nous de pouvoir travailler sur de tels projets et contribuer à ces réalisations.



Plusieurs de ces dossiers continueront à être au cœur des discussions au sein de ce conseil lors de la prochaine législature.

Je suis sûr que l'énergie qui sera déployée au sein du délibératif sur ces questions permettra de réaliser de grandes choses pour notre ville !

Au moment de tirer ma révérence, un bilan s'impose aussi concernant mon action menée au sein du Conseil administratif.

Je me pencherai principalement sur deux de mes dicastères.

Commençons par la culture, qui n'a cessé de progresser ces dernières années.

Cette évolution a été possible grâce à la collaboration de Madame Martine Küng, que je tiens à remercier chaleureusement !

Grâce à son travail et à l'énergie qu'elle a déployé, les spectacles proposés au sein de la saison culturelle se sont étoffés en nombre et en qualité, et le public est toujours plus nombreux lors de chaque représentation.

Je suis persuadé que cette progression continuera ces prochaines années et que notre commune s'imposera comme une référence en termes d'offre culturelle sur le canton.

Une autre évolution importante à relever est celle réalisée par le service de la cohésion sociale.

Au cours de ces dernières années, les prestations offertes à nos habitants, jeunes et aînés, se sont largement étoffées.

Au début de cette année encore, de nouvelles offres ont été mises en place pour nos aînés afin de proposer une gamme de services la plus large possible.

Nous pouvons nous montrer satisfaits de ce développement, lui aussi rendu possible grâce au travail réalisé par nos collaborateurs du service de la cohésion sociale que je tiens également à remercier.

Si nous pouvons nous en montrer satisfaits, nous devons rester conscients qu'il reste encore beaucoup à faire, tant pour nos jeunes, nos séniors ou encore les personnes dans le besoin.

J'espère que cette bonne dynamique perdurera à l'avenir et que les prestations offertes à la population continueront à se multiplier.

Pour conclure, quelques remerciements s'imposent encore.

Les premiers iront à mon parti, pour son soutien et sa confiance au long de mes 34 années de vie politique.

Je souhaiterais aussi remercier notre secrétaire général, Monsieur Philippe Guex, pour son aide depuis le jour où il a rejoint la mairie jusqu'à aujourd'hui.

De cette collaboration professionnelle est née une complicité et une belle amitié qui perdurera après mon départ de la Mairie.

Merci à mes deux collègues pour le travail de qualité accompli durant toutes ces années.



Enfin, un grand merci à toutes et tous pour votre collaboration et votre apport tout au long de mon parcours à Thônex.

Nos échanges ont été enrichissants tant sur le plan communal que personnel.

Soyez bien sûrs que je garderai un souvenir intact de ces instants de partage!

Bonne route à vous qui terminez votre mandat ce soir.

Et bonne continuation à vous autres qui poursuivrez votre action à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

J'espère que votre travail au sein du Conseil municipal vous apportera autant de satisfaction que j'ai pu en acquérir au cours de toutes ces années.

Je vous souhaite de grands débats, de belles réalisations et beaucoup de plaisir au cours de ces cinq prochaines années !

Je vous remercie pour votre attention.

et Vive Thônex

M. le Président remercie à titre personnel M. Philippe Decrey pour son soutien et fait remarquer qu'il est assez particulier de débuter un mandat au Conseil administratif avec le G8 et de le terminer avec le COVID-19. Il informe finalement les Conseillers que, dès que les mesures de levée de confinement le permettront, certainement dans le courant de l'automne, une cérémonie pour clore la législature 2015-2020 sera organisée et toutes et tous seront invités.

La séance est levée à 19h39.

Le président

Le secrétaire

M. Bruno Da Silva

M. Philippe Guex